

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 17 septembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 11 septembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 79

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 5

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Nicolas BOURNY	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Pierre PRIBETICH	M. Guillaume RUET	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
M. Thierry FALCONNET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Gérard HERRMANN
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Kildine BATAILLE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	M. Christophe AVENA	M. Laurent GOBET
M. Rémi DETANG	Mme Stéphanie VACHEROT	M. Jean DUBUET
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Marien LOVICH	M. Patrick CHAPUIS
M. Jean-François DODET	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Françoise TENENBAUM	M. Christophe BERTHIER	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MEZUI	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	Mme Laurence FAVIER	Mme Valérie GRANDET
M. Dominique GRIMPRET	M. Massar N'DIAYE	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Danielle JUBAN	Mme Lydie PFANDER-MENY	Mme Catherine PAGEAUX
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Didier RELOT
Mme Claire TOMASELLI	Mme Caroline JACQUEMARD	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Philippe LEMANCEAU	Mme Céline RENAUD	Mme Monique BAYARD
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Catherine GOZZI
M. Jean-Philippe MOREL	Mme Laurence GERBET	M. Philippe SCHMITT
M. Antoine HOAREAU	M. Bruno DAVID	Mme Isabelle PASTEUR
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Céline RABUT
M. Benoît BORDAT	M. Olivier MULLER	M. Frédéric GOULIER
Mme Brigitte POPARD	Mme Karine HUON-SAVINA	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Christine MARTIN	M. Patrice CHATEAU	M. Adrien GUENE
Mme Nadjoua BELHADEF	M. Nicolas SCHOUTITH	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Patrick AUDARD	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
M. Denis HAMEAU	M. Léo LACHAMBRE	M. Stéphane WOYNAROSKI.
	Mme Hana WALIDI-ALAOUI	

### Membres absents :

Mme Marie-Claire TERRIER	M. Jean-François COURGEY pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Stéphane CHEVALIER pouvoir à Mme Caroline JACQUEMARD
	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Patrice CHATEAU
	M. Lionel SANCHEZ pouvoir à M. Nicolas SCHOUTITH
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Convention pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens entre Dijon métropole et l'association Bourgogne Énergies Renouvelables (BER) relative à l'accompagnement de projets de rénovation en copropriété**

Dijon métropole s'engage en faveur de la transition écologique et de la lutte contre la précarité énergétique dans l'exercice de ses différentes compétences : la mobilité (avec ses deux lignes de tramway, son réseau de bus hybrides performants et ses itinéraires cyclables et modes doux), l'énergie (avec ses deux réseaux de chaleur urbain bio-sourcés et ses projets de ferme photovoltaïque, de méthanisation mais aussi du développement hydrogène) mais également la politique métropolitaine de l'habitat dont la feuille de route figure dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal-HD 2020-2030 approuvé le 19 décembre 2019.

La Métropole entend accompagner la mutation du parc résidentiel aux standards d'habitabilité, de confort, de qualité environnementale et de sobriété énergétique, dans le neuf comme dans l'existant. Sa politique active d'amélioration thermique, notamment dans le parc privé composé à 68 % de logements collectifs (75 000 logements répartis dans 4 500 copropriétés), poursuit un triple objectif : la maîtrise des dépenses pour les résidents ; une dynamique de travaux et d'emplois pour les entreprises ; la réduction des impacts sur l'environnement.

Avec le soutien financier de l'État, de l'ADEME et de la Région Bourgogne-France-Comté, Dijon métropole s'est doté d'un guichet unique de l'amélioration de l'habitat privé, « Rénovéco », dont les missions consistent à :

- ▲ d'une part, accompagner les maîtres d'ouvrage dans la définition puis la concrétisation de leurs travaux, en maison individuelle comme en copropriété ;
- ▲ d'autre part, mobiliser l'ensemble des acteurs du bâtiment, dans l'évolution de leurs pratiques et de leurs offres de service en matière de transition énergétique et écologique.

Afin de répondre efficacement aux besoins spécifiques des copropriétés, Rénovéco expérimente depuis 2016 avec BER un parcours d'accompagnement dédié, visant un niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC). Le partenariat s'est traduit en juin 2019 par une première convention.

Il est proposé de poursuivre cette dynamique d'accompagnement des projets en copropriétés au travers d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens portant sur une quarantaine de copropriétés.

A ce titre, Dijon métropole attribuerait une subvention d'un montant annuel maximum de 60 000 € pour la mise en œuvre des actions suivantes : l'appui personnalisé aux copropriétés, la mobilisation des professionnels ainsi que la réalisation d'animations (conférences, ateliers, thermographies, etc.).

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'adopter** le projet de Convention d'Objectifs et de Moyens 2020-2023 entre Dijon métropole et l'association Bourgogne Énergies Renouvelables (BER) tel qu'annexé à la présente délibération,
- **de dire** que le montant annuel maximum de la subvention qui sera allouée à BER à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 est fixée à 60 000 €,
- **de dire** que les crédits de paiement correspondants seront inscrits aux budgets 2020 et suivant,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN : POUR : 84  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 5 PROCURATION(S)*